

ARRETE DE LA COMMUNE DE LIEURAN LES BEZIERS
Arrêté portant approbation du plan communal de sauvegarde

2025/012

Le maire de la commune de Lieuran les Béziers,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et son article L731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 Relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux articles R.731-1 à 731-8 ;

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondations, incendies, bois et forêts, sismiques, tempêtes, canicules ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

ARRETE

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Lieuran les Béziers est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événements sur la commune.

Article 2 : Le maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le préfet de l'Hérault.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet de mise à jour nécessaires à sa bonne application. Il fera l'objet d'une révision avant échéance de 5 ans à compter de ce jour.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du plan communal de sauvegarde sera transmis à Monsieur le préfet de l'Hérault, à Monsieur le Président de l'Agglomération Béziers Méditerranée.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est présenté au Conseil municipal conformément à l'article R 731- 3 du code de la sécurité intérieure.

Article 6 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Fait à Lieuran Les Béziers,

Le 12 Février 2025,

Le Maire,

Robert GELY.

